



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 MARS 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A026

OBJET : Interventions économiques - Plateforme mutualisée Inovsys - Signature d'un avenant à la convention avec l'Ecole Nationale des Arts et Métiers

Le 15 mars 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DRAOUZIA Dahbia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JONES Michèle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie- Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BELLUCCI Angélique suppléée par LOVISOLO Christophe - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AREZKI Alain donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRAMI Héliot donne pouvoir à GERACI Gérard - CIOT Jean-David donne pouvoir à BOYER Michel - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DAVENNE Chantal donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DUPERREY Lucien donne pouvoir à DELAVET Christian - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PIERRON Liliane - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à LAGIER Robert - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à LECLERC Jean-François - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - LOUIT Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - MATAS Henri donne pouvoir à DECARA Yannick - MERGER Reine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BRUNET Danièle - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - SLISSA Monique donne pouvoir à AMIEL Michel - TONIN Victor donne pouvoir à DELOCHE Gérard

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy - BAUTZMANN Marcel - DEVAUX Pierre - GARCIA Daniel - LONG Danielle - MERSALI Malik - PERRIN Jean-Claude - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Madame Catherine RIVET-JOLIN donne lecture du rapport ci-joint.

06_2_01

CONSEIL DU 15 MARS 2012

Rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Développement Economique et Emploi – Interventions Economiques

Objet : Plate-forme mutualisée INOVSYS - Signature d'un avenant à la convention avec l'Ecole Nationale des Arts et Métiers.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de proroger d'un an la convention signée en décembre 2010 entre la CPA et le Centre d'Aix-en-Provence de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (Arts et Métiers Paris Tech), relative à la subvention octroyée pour le programme d'investissement de la plate-forme technologique mutualisée INOVSYS. En effet, la procédure d'acquisition de certains équipements s'avère plus longue que prévu, étant donné que les partenaires du projet ont fait le choix d'un équipement plus complexe et particulièrement innovant.

Par délibération n° 2010_A143 en date du 1^{er} décembre 2010, la Communauté a attribué une subvention de 220.000 € au titre des investissements réalisés sur la plate-forme mutualisée INOVSYS. Labellisé par les Pôles PEGASE, CAPENERGIES, EUROBIOMED et OPTITEC, cet équipement a pour objet de fédérer et de développer, à l'échelle de la région, les compétences et ressources dans le domaine Mécanique, Procédés et Matériaux. Selon le principe des plates-formes technologiques mutualisées, INOVSYS a pour objectif de rapprocher le tissu industriel des compétences académiques, afin de créer une synergie formation – recherche – innovation.

1. L'avancement de l'opération

En vertu de la délibération précitée, une convention a été signée entre la CPA et l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, Centre d'Aix-en-Provence, en charge d'acquisitions de divers équipements pour un montant total de 1.698.398 €. Sur cette base, un premier versement à hauteur de 70 % de la subvention a été effectué à la fin de l'année 2010. Le solde devait être versé dans le courant de l'année 2011, sur justification de la totalité des dépenses.

Deux comités de pilotage, réunissant l'ensemble des partenaires économiques et académiques ont eu lieu le 11 janvier et le 1^{er} juin 2011. Un conseil scientifique a été mis en place, les principes de fonctionnement et le cadre juridique de la plate-forme ont été définis dans le courant du premier semestre. Des actions d'animation et de communication ont également été lancées. L'assemblée constitutive de l'association de gouvernance qui s'est tenue le 20 septembre 2011, a procédé à l'élection du Conseil d'Administration.

A ce jour, la plate-forme réunit, à l'échelle du Pays d'Aix, plusieurs acteurs académiques : le centre d'Aix-en-Provence de l'ENSAM et l'AMU via l'IUT d'Aix et trois entreprises (Eurocopter, Solutions F à Venelles et Technoplus aux Pennes Mirabeau). Au niveau de la région PACA, la plate-forme associe un certain nombre d'autres acteurs majeurs (Mines Paris Tech sur le site de Sophia, UNSA, Supméca, Thalès Alénia Space et d'autres entreprises)

2. Prolongement de la phase d'investissement

Le programme d'investissements présenté en 2010 prévoyait un centre d'usinage à très grande vitesse, permettant de soutenir une activité jugée prolifique tant sur le plan des collaborations avec le tissu industriel local que sur le plan des activités de Recherche & Développement (R&D).

Après étude approfondie des différentes options possibles, deux logiques s'affrontaient :

- un projet d'acquisition d'une machine classique 5 axes, à très grande vitesse, sur catalogue

ou

- le montage d'un projet d'investissement et de partenariat industriel sur la base d'une idée originale, proposée par l'un des enseignants-chercheurs de l'ENSAM.

C'est la seconde option qui a été retenue. Sans s'écarter de l'objet initial, le nouveau projet vise à aller au-delà d'un simple achat de machine-outil et de développer sur place un moyen destiné aux usines de demain.

Estimé à 1.328.000 €, le nouvel équipement a un coût total (intégrant les salaires, le fonctionnement et l'investissement) nettement supérieur à celui du projet initial, mais apporte une réelle valeur ajoutée en terme d'innovation et de besoin industriel. Bien entendu, le surcoût est pris en charge entièrement par l'ENSAM, le CETIM (Centre Technique des Industries de la Mécanique), le TECNALIA (centre technique espagnol) et EADS IW (utilisateur final).

3. Signature d'un avenant avec l'Ecole Nationale d'Arts et Métier Paris Tech

Dans ce contexte, la phase d'étude des spécifications préalable aux achats a été plus longue et a nécessité des discussions entre partenaires. A ce jour, une première commande pour la structure porteuse/robot a été effectuée, et un appel d'offres européen a été lancé. Compte tenu des délais de réalisation de cet équipement spécifique, la facturation ne pourra intervenir avant le mois de juin 2012.

Or, la convention signée en décembre 2010 avec l'ENSAM prévoyait la fin de l'opération en décembre 2011.

Afin de permettre à l'établissement d'Aix-en-Provence d'acquérir cet équipement innovant, il est proposé de signer un avenant reportant l'échéance de la convention.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2010_A143 du Conseil Communautaire du 1^{er} décembre 2010 relative à l'octroi d'une subvention à l'Ecole nationale d'Arts et Métiers Aix-en-Provence, au titre de la plate-forme technologique mutualisée INOVSYSS ;

VU la convention bilatérale signée le 2 décembre 2010 entre la Communauté du Pays d'Aix et l'Ecole Nationale d'Arts et Métiers Paris Tech, concernant l'attribution d'une subvention de 220.000 € pour la réalisation du programme d'investissement visé à l'annexe ;

VU l'avis de la commission du développement économique et de l'emploi du 12 janvier 2012 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 23 février 2012.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 à la convention bilatérale signée le 2 décembre 2010 entre la Communauté du Pays d'Aix et l'Ecole Nationale d'Arts et Métiers, visant à reporter son échéance au 31 décembre 2012 ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document afférent à cette délibération.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION

relative à l'aide financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers dans le cadre du programme R&D « plate-forme partenariale INOVSYS »

IL EST DECIDE DE PORTER AVENANT A LA CONVENTION ENTRE :

-LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX ci-après désignée la CPA, Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc, CS 40868, 13626 Aix en Provence, représentée par son Président, Madame Maryse JOISSAINS MASSINI, dûment habilité par délibération du ,

ET

L'Ecole Nationale d'Arts et Métiers Paris Tech,

VU	La délibération n° 2010_A143 en date du 1 ^{er} décembre 2010
VU	La convention signée le 2 décembre 2010 avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers Paris Tech, Centre d'Enseignement et de Recherche d'Aix-en-Provence
VU	La demande d'avenant adressée le 1 ^{er} novembre 2011 par Monsieur le Directeur d'Arts et Métiers Paris Tech, Centre d'Aix-en-Provence, à la CPA en vue de reporter l'échéance de la convention bilatérale
VU	La décision du Conseil Communautaire n°2012_... du 15 mars 2012

IL EST RAPPELE CE QUI SUIT :

Dans le cadre de la convention signée le 2 décembre 2010 entre la CPA et L'Ecole Nationale d'Arts et Métiers Paris Tech, Centre d'Aix-en-Provence, la Communauté s'est engagée à participer à hauteur de 220.000 € au programme d'investissement de la plate-forme INOVSYS (première phase).

La liste des équipements proposés par les Arts et Métiers comprenait un centre d'usinage à très grande vitesse, chiffré dans le plan de financement initial à 368.000 €. Les études techniques conduites durant la phase d'acquisition des équipements ont conduit les partenaires académiques et industriels à privilégier le

montage d'un projet sur mesure, au détriment d'un achat sur catalogue. Le surcoût de cette option, qui se justifie par le caractère innovant de l'équipement visé, est pris en charge par les Arts et Métiers et ses partenaires industriels.

POUR CELA IL EST CONVENU :

Article 1^{er} : Durée, montant et modalités de versement

Il est substitué à l'article 3 et 4 de la convention initiale les paragraphes suivants :

« ARTICLE 3 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2010 et expire le 31 décembre 2012.

ARTICLE 4 : Montant de la subvention et modalités de versement

Une subvention d'un montant de 220.000 € (deux cent vingt mille euros) est attribuée à l'Ecole d'Arts et Métiers ParisTech Aix-en-Provence. Elle porte sur une assiette de dépenses d'investissement de 2.658.398 euros réalisées entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2012, soit un taux d'aide de 8,27 %. La liste des dépenses est présentée en annexe de la présente convention.

Le règlement s'effectue en deux versements :

Un premier versement d'un montant égal à 70 % du montant de la subvention sera versé à l'établissement bénéficiaire à la date de signature de la convention.

Le règlement du solde interviendra sur production des documents qualitatifs et financiers suivants :

- un courrier d'appel de versement du solde,
- le rapport d'activités intermédiaire arrêté à la date de la demande,
- les justificatifs des dépenses réalisées dans le cadre de l'opération. »

Article 2 : Titres et articles non modifiés

Hormis les modifications visées à l'article 1 du présent Avenant, les autres points de la convention initiale demeurent inchangés.

Fait à Aix-en-Provence, le
en 3 exemplaires originaux

Le Président de la Communauté du Pays
d'Aix

Le Directeur de l'Ecole Nationale
Supérieure d'Arts et Métiers,
Centre d'Aix-en-Provence

Maryse JOISSAINS MASINI

Pierre-Jean BARRE

*En application de la délibération 2012_A...
du Conseil communautaire du 15 mars 2012*

ANNEXE 1 – PLAN DE FINANCEMENT investissements INOVSYS 1ère phase

Dépenses		Recettes	
Centre d'usinage 3 axes	133.400 €		
Centre d'usinage fraisage - tournage	453.498 €		
Centre d'usinage à très grande vitesse	1.328.000 €	Autofinancement ENSAM	968.398 €
Banc d'équilibrage des outils de coupe	14.740 €	Etat (DRRT)	215.600 €
Microscope électronique à effet de champ	567.650 €	FEDER	466.400 €
Capteur d'acquisition laser	47.500 €	Région PACA	148.000 €
Serveurs d'applications et de données	7.180 €	CPA	220.000 €
Serveurs de calculs	22.914 €	TECHNALIA	190.000 €
Logiciel d'optimisation multi-disciplinaire	6.000 €	CETIM	450.000 €
Logiciel de modélisation multi-physique	26.810 €		
Logiciel PLM - MPM	28.088 €		
Logiciel de simulation de flux	11.895 €		
Logiciel d'analyse fonctionnelle	10.723 €		
TOTAL	2.658.398 €		2.658.398 €

OBJET : Interventions économiques - Plateforme mutualisée Inovsys - Signature d'un avenant à la convention avec l'Ecole Nationale des Arts et Métiers

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	136
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	136
Majorité absolue	69
Pour	136
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



20 MARS 2012